

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)**RETIRED AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° DN182

présenté par

M. Bru, Mme Lingemann, M. Blanchet, M. Cubertafon, Mme Thillarye, M. Lainé et Mme Poueyto

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 59, insérer la phrase suivante :

« Un rapport d'information sera transmis au Parlement chaque année, avant le 30 juin. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à renforcer la transparence des exportations de l'industrie de défense française en garantissant le suivi et le contrôle par le Parlement.